



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

Par le soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier de la susmentionnée municipalité.

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est qui aura lieu le 10 septembre 2018 à 18h30 au Centre communautaire F. P. Adams, 35, chemin Kempt à Ristigouche-Sud-Est, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 2018-001, faite le 11 janvier 2018, par M. François Boulay, ayant pour effet de déroger aux règles de pente des nouvelles rues prévues au règlement n° 91-128 relatif au lotissement de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est au Chapitre 3, Article 3.1.1.3 concernant le chemin Connors.

Tout intéressé pourra lors de ladite séance se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Ristigouche-Sud-Est,

Ce 29^e jour d'août 2018.

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en conformité avec l'article 431 du code municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour d'août 2018.

Hervé Esch
Directeur général,
Secrétaire-trésorier